

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Le conseil municipal a voté les taux des taxes locales et le budget 2021



Pas de souci pour les élus concernant les effectifs de l'école des Châlots : les naissances enregistrées sur les deux communes du RPI devraient assurer la pérennité des classes.

Malgré la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation pour certains foyers et à sa diminution progressive pour d'autres, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux des taxes locales. Il a également voté le budget primitif en appliquant la même rigueur qu'auparavant.

Réunis samedi en mairie, les édiles devaient notamment voter le taux des taxes locales et le budget primitif 2021.

Taux des taxes locales. - Gilles Dubois, maire, a rappelé que la commune ne percevra plus qu'une partie de la taxe d'habitation à partir de 2021, tout comme elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le taux de la TFPB du département, qui est de 25,65 %, sera ainsi ajouté à celui de la commune. C'est pourquoi, en dehors de toute décision municipale, le coefficient va passer de 13,79 % à 39,44 %, sans que cela ait une incidence pour le contribuable.

Les élus ont décidé de garder le même taux qu'en 2020, c'est-à-dire 13,34 % sur le foncier bâti et 27,28 % sur le foncier non bâti.

Budget primitif 2021. - Après présentation par le maire, le budget primitif 2021 s'établit comme suit. En section de fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent à 687 441,37 €, alors qu'en investissement, la balance est équilibrée à 504 469,34 €. Et le maire de conclure sur ce point : « Nous conservons la même rigueur dans la gestion de nos finances. »

Personnel communal. - Du changement au tableau des effectifs communaux, avec la suppression d'un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal de première classe à temps complet. Cette décision est due à la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement.

Adhésion à la centrale d'achat de la communauté d'agglomération d'Épinal (CAE). - Le conseil a accepté les conditions générales et donné son accord pour adhérer à la centrale d'achat de la CAE.

Syndicat scolaire de Golbey. - Le montant de la contribution au syndicat interscolaire de Golbey s'élève, pour l'année 2021, à 3 308,33 €, somme qui sera inscrite au budget. L'an passé, celle-ci était de 3 700 €.

Visite de la forêt. - Programmée par l'adjoint au maire Jacques Lemarquis samedi, la visite de la forêt a été reportée faute de participants.

Éducation. - Pour faire suite à une lettre de l'Académie sur la fragilité des effectifs dans les écoles pour les années futures, le conseil a envoyé une réponse commune à Chaumousey et Sanchey dans laquelle il précise le nombre de naissances depuis sept ans sur le

RPI (111), mais aussi celui des maisons et appartements qui se louent régulièrement sur les communes du RPI.

- **La réponse à l'Académie**

Pour faire suite à une lettre de l'Académie sur la fragilité des effectifs dans les écoles pour les années futures, le conseil a envoyé une réponse commune à Chaumousey et Sanchey dans laquelle il précise le nombre de naissances depuis sept ans sur le RPI (111), mais aussi les maisons et appartements qui se louent régulièrement sur les communes du RPI.